

Initiatives ministérielles

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques.

Cette loi omnibus a pour objectif de mettre en oeuvre les diverses mesures visant la compression des dépenses, décrites dans l'Exposé économique présenté par le ministre des Finances le 2 décembre 1992. Parmi ces mesures figurent plusieurs changements controversés au régime d'assurance-chômage.

J'aimerais concentrer mes remarques sur la Partie IV de ce projet de loi, qui traite des changements qu'on propose d'apporter au régime d'assurance-chômage.

Comme dans le projet de loi C-21 qui l'a précédé, le gouvernement continue dans la Partie IV du projet de loi C-113 à s'en prendre à l'assurance-chômage et aux chômeurs. Au lieu de concentrer son attention sur les problèmes qui ont valu à 1,6 million de Canadiens de se retrouver aujourd'hui au chômage, le gouvernement a décidé d'intensifier ses attaques contre le régime d'assurance-chômage.

Par la faute du gouvernement qui n'a pas su gérer l'économie, le taux de chômage, le nombre d'usines qui ferment leurs portes, le nombre de faillites, le nombre de licenciements, la réduction des effectifs atteignent aujourd'hui au Canada des proportions jamais vues depuis la Grande crise.

Contrairement à ce que le gouvernement voudrait nous faire croire, le Canada n'est pas encore sorti de la récession. Pourtant, au lieu de s'attaquer aux problèmes économiques de notre pays, tout ce que fait le gouvernement, c'est de promouvoir un programme de droite, un programme qui s'inspire des idées du Parti réformiste en s'en prenant à l'assurance-chômage.

Monsieur le Président, il y a au Canada 2,6 millions d'assistés sociaux, 2,8 millions de personnes qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté et plus de 2 millions de gens qui doivent s'adresser aux banques d'alimentation. Pourtant, dans un effort presque frénétique pour essayer de faire ce qu'il n'a pas réussi à faire jusqu'ici, à savoir réduire le déficit, le gouvernement a tourné le dos à ces Canadiens et a fixé son attention sur le régime d'assurance-chômage.

Les changements qu'il est proposé d'apporter à la Loi sur l'assurance-chômage dans le projet de loi C-113 ont de graves conséquences pour un grand nombre de Canadiens. L'article 17 prévoit une réduction du taux des prestations d'assurance-chômage, qui passe de 60 à 57 p. 100. L'article 18 prévoit quant à lui que les personnes qui quittent volontairement leur emploi sans motif valable ou qui sont renvoyées pour mauvaise conduite n'auront pas droit à l'assurance-chômage. Malheureusement, le

projet de loi C-113 ne prévoit aucune disposition pour aider les chômeurs à retrouver du travail.

Dans la ville de Cornwall, dans ma circonscription de Stormont—Dundas, le taux de chômage dépasse 20 p. 100. Les fermetures d'usine, les licenciements, les faillites et l'accroissement du nombre d'assistés sociaux sont choses courantes.

Le manque de leadership du gouvernement fédéral sur le plan de l'économie, l'impact de la récession, la politique du gouvernement qui consistait à maintenir des taux d'intérêt et un dollar élevés et les retombées d'une imposition excessive, y compris la TPS, sont autant de facteurs qui ont contribué à la désintégration économique de cette collectivité frontalière.

J'aimerais que les députés du parti ministériel aillent à Cornwall dire à la population que la récession est terminée, que les 2 000 et quelques emplois perdus au cours des 20 derniers mois réapparaîtront et qu'en attendant, les sans-emploi peuvent compter sur l'assurance-chômage.

À cause du projet de loi C-21, les travailleurs qui ont perdu leur emploi ont vu leur couverture réduite même s'ils devaient payer des cotisations plus élevées. Le projet de loi C-113 réduira les prestations de 3 p. 100. Avec cette mesure, le gouvernement continue de s'attaquer au régime d'assurance-chômage et il suit, à cet égard, la ligne de conduite des conservateurs, celle qui oblige les contribuables à payer plus pour avoir moins.

Le gouvernement ne s'est pas contenté de cesser de contribuer à la caisse d'assurance-chômage tout en réduisant la période de prestations et en augmentant les cotisations. Il veut maintenant réduire le pourcentage des gains assurables des Canadiens prestataires de l'assurance-chômage.

• (1750)

Jusqu'où iront encore les conservateurs? Ils voudraient peut-être supprimer purement et simplement le régime d'assurance-chômage.

Les raisons que le gouvernement invoque pour justifier ces modifications au régime d'assurance-chômage ne tiennent pas debout. Le gouvernement dit qu'il doit apporter ces modifications afin de décourager les paresseux et les fainéants qui quittent leur emploi et qui s'attendent à ce que les Canadiens responsables et travailleurs les fassent vivre.

À écouter les députés du parti ministériel, on croirait que tous les Canadiens qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage ont quitté volontairement leur emploi, ont fraudé le régime et veulent se payer du bon temps. En fait, les statistiques du gouvernement révèlent que seulement 6 p. 100 des bénéficiaires de l'assurance-chômage ont quitté leur emploi sans motif valable ou ont été congédiés pour inconduite.